



8. Juni 2009

Rapport 2008 de l'OFS sur la protection de l'environnement

RUMBA - Gestion des ressources et de l'environnement dans l'Administration fédérale

1. Introduction

RUMBA a pour but d'instaurer une gestion systématique des ressources et de l'environnement dans l'administration fédérale. Il se fonde sur l'arrêté du Conseil fédéral du 15 mars 1999. Son objectif principal est de réduire progressivement la charge polluante des produits et activités de l'administration fédérale. Ce programme joue donc un rôle capital dans la concrétisation du volet écologique du développement durable de la Confédération. Ce rapport, ainsi que les données présentées, concerne le bâtiment principal et la Tour de l'OFS.

Le directeur
Jürg Marti

2. L'OFS et ses incidences sur l'environnement

2.1 Notre office

L'OFS représente le centre de compétences de la Confédération dans le domaine statistique et emploie environ 700 personnes (500 dans le bâtiment principal et 200 dans la Tour). Ses bureaux se trouvent à Neuchâtel.

2.2 Implications sur l'environnement

C'est avant tout dans le domaine administratif que nos activités ont des implications directes sur l'environnement (locaux, utilisation d'énergie, outils de travail, voyages de service).

2.3 Points forts de la gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement à titre interne (domaine administratif) met l'accent sur la réduction de la consommation d'électricité et du chauffage grâce à un comportement approprié et à des mesures techniques.

2.4 Concept global des déchets

A partir de 2007, nous avons mis en place un concept global pour les déchets. Non seulement le papier est recyclé, mais les déchets de la cuisine, les marcs des machines à café, les capsules Nespresso et autres, le verre, le fer, l'aluminium, les piles, ainsi que tous les déchets provenant de la technique du bâtiment (pompes, câbles électriques, bois, etc.) sont pris en charge pour être recyclés. Ainsi, nous avons pu réellement diminuer de moitié la part des déchets incinérables, ainsi que la facture globale consacrée aux déchets.

3. Mesures et résultats concernant les prestations fournies en dehors de l'OFS

Analyse écologique des produits et prestations de l'OFS et évaluation des mesures prises

Les incidences sur l'environnement des produits et prestations de l'OFS concernent en majeure partie le domaine des publications. Les mesures à prendre sont déjà définies dans les directives GOP (Good Output Practice) introduites par la direction. Ces directives visent à rationaliser les processus d'élaboration des publications et à réduire le volume des imprimés (au profit des publications sur Internet). L'optimisation des processus a permis de réduire la consommation de papier lors de l'établissement et de l'impression des publications et de rationaliser la consommation d'électricité.

4. Massnahmen und Ergebnisse beim internen Betrieb (Verwaltung)

4.1 Collaborateurs

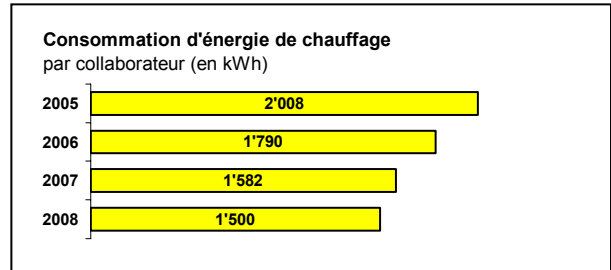
Chaque nouveau collaborateur participe à un mini-atelier au cours duquel, entre autres, lui est expliqué le concept des déchets. De plus, il est sensibilisé aux diverses mesures prises dans le cadre du programme RUMBA.. Tous les postes de travail nouvellement équipés possèdent l'interrupteur « RUMBA » permettant de couper complètement l'électricité sur le PC et les appareils qui lui sont reliés.

4.2 Chauffage

Les données présentées concernent la Tour et le bâtiment principal.

Les valeurs absolues concernant la chaleur présentent une diminution par rapport aux années précédentes, laquelle est due essentiellement à l'augmentation du nombre de collaborateurs, fixes ou temporaires, ce qui améliore donc nos performances.

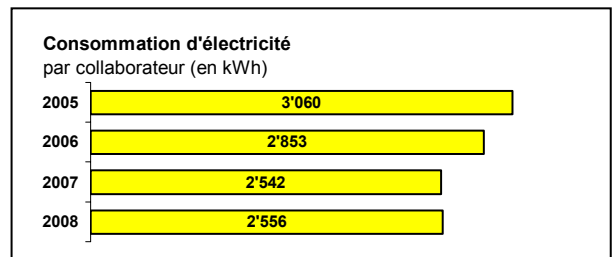
Energie de chauffage, au sein de la Confédération : entre 2506 et 6046 KWh.



4.3 Electricité

Là aussi, les deux bâtiments ont été pris en compte. La cuisine n'est pas considérée dans ce graphique, mais rappelons que la ventilation, en général, les serveurs informatiques, et la climatisation des salles 512 et 524, ainsi que du 14e étage de la Tour sont de gros consommateurs d'énergie électrique.

Consommation pour la Confédération: entre 1143 et 3630 KWh.



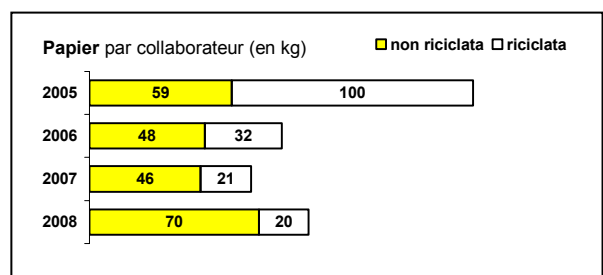
4.4 Consommation de papier

Les imprimantes et les photocopieuses ont fait l'objet d'un concept global, établi selon les directives de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). C'est ainsi que le choix des machines a été fait en fonction des quantités d'imprimés effectués à chaque poste.

La part du papier recyclé est de plus en plus faible (influence du CD-Bund, et aussi des mauvaises expériences faites sur les imprimantes / photocopieuses)

Les chiffres de la Confédération:

- 36 à 96 kg de papier,
- dont 14 à 73 % de papier recyclé



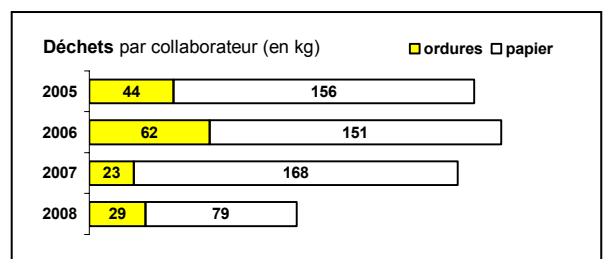
4.5 Déchets

La quantité de déchets (hors restaurant DSR) s'élève à 108 kg par collaboratrice ou par collaborateur. Comme vous pouvez le constater, il s'agit essentiellement de papiers.

Ce qui est impressionnant :

- c'est la diminution de moitié des déchets incinérés (par rapport à 2005 et 2006), conséquence de l'adoption du concept global des déchets
- le papier est maintenant pesé, et non plus évalué à un poids moyen par palette.

Notons encore que tous les déchets recyclés (verre, aluminium, fer, capsules Nespresso, PET, et autres déchets provenant de la maintenance des bâtiments) comptent pour zéro dans l'indice de charge polluante.

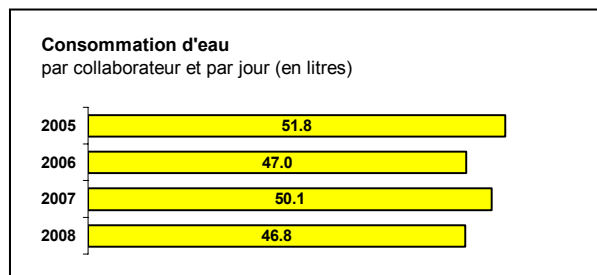


4.6 Eau

L'utilisation d'eau est subdivisée en deux parties :

- L'eau de rinçage des WC du bâtiment principal provient en grande partie de l'eau de pluie.
- Une partie non négligeable de l'eau potable est aussi utilisée pour les nettoyages, tant des sols que des vitres.

Valeurs pour la Confédération : 6,1 à 25,6 litres



4.7 Voyages de service

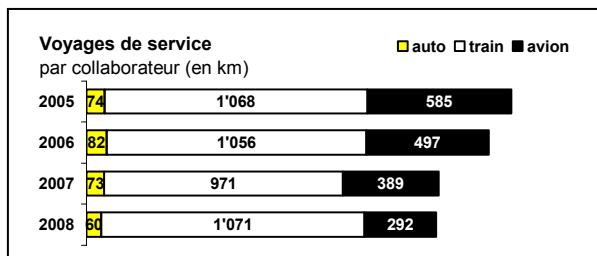
Là aussi, baisse importante du nombre de km parcourus. A noter que les valeurs enregistrées pour le train s'expliquent aisément par le nombre important de déplacements Neuchâtel-Berne et retour, voyages de service dus à la décentralisation de l'OFS.

Confédération :

train : 514 à 2355 km

auto : 47 à 1324 km

avion : 138 à 1844 km

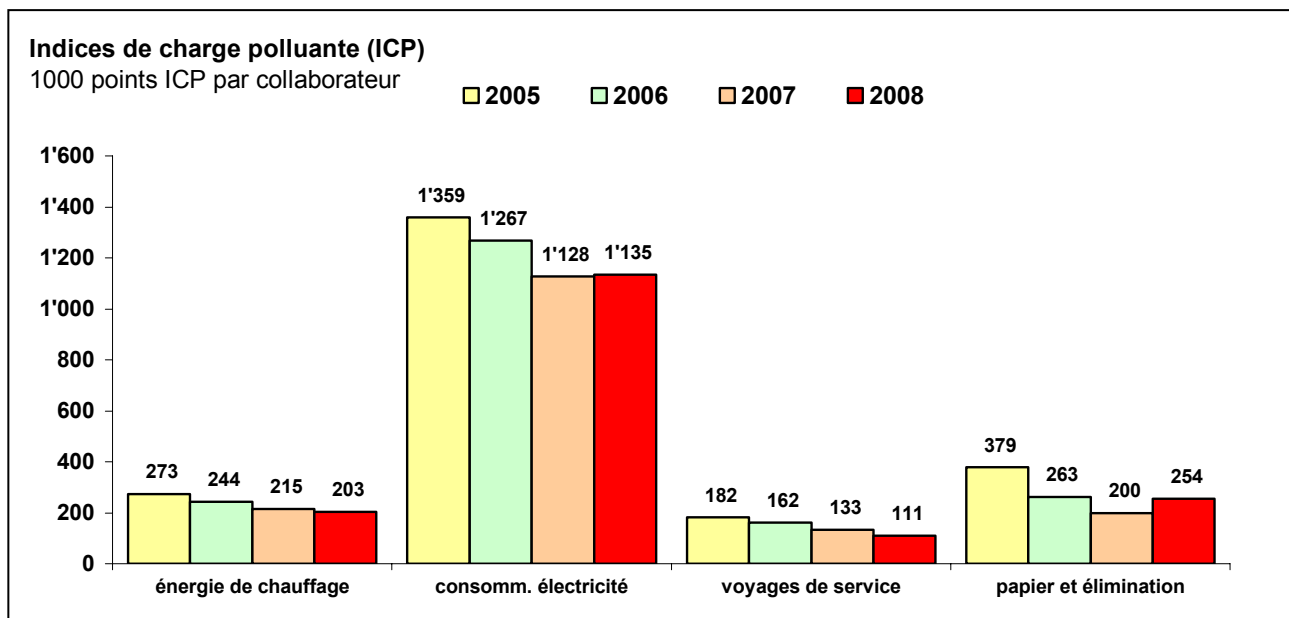


4.8 Indice de charge polluante

L'indice de charge polluante (ICP) mesure les effets de divers polluants sur l'air, l'eau et le sol. Sa méthode de calcul est présentée dans le Cahier de l'environnement n° 297 de l'OFEV.

Cet indice permet aussi de comparer les offices fédéraux entre eux. L'OFS se place au milieu du classement écologique de l'administration fédérale. Notre principal point faible réside dans l'énergie électrique.

De plus, nos bâtiments sont très fortement domotisés. Il est vrai qu'ils ont largement droit au label MINERGIE (la Tour est même classée MINERGIE-eco); cependant les « normes » RUMBA ne correspondent pas aux normes SIA, ce qui explique nos résultats relativement mauvais en ce qui concerne la consommation d'électricité, d'autant plus que les normes RUMBA prennent également en compte nos grandes surfaces (Lager, archives, expédition, couloirs, etc).



5. Nos objectifs écologiques 2009

- Suivi de l'utilisation de la mini-déchetterie.
- Lors des déménagement, installation systématiques des « interrupteurs RUMBA ».

6. Organisation de la gestion de l'environnement

L'équipe en charge de la gestion de l'environnement apporte son soutien (planification et préparation des mesures écologiques centrales, informations aux collaborateurs et collaboratrices, etc.) et soumet les demandes correspondantes à la direction de l'office.

Cette équipe a débuté ses activités en 2004. Depuis lors, les données sur la consommation d'électricité et le chauffage sont relevées et exploitées chaque trimestre, celles sur les autres indicateurs écologiques une fois l'an.

Cette équipe se compose des membres suivants :

• M. M. Dysli	BEDI
• M. M. Krähenbühl	BEDI
• M. A. Zesiger	UNL
• M. J.-M. Hess	Axima

Tous les documents concernant RUMBA sont accessibles sur le site :

http://www.rumba.admin.ch/de/umsetzung_edi_bfs.htm .

Renseignements à l'adresse suivante :

M. Michel Dysli, 032 713 60 30, mail : michel.dysli@bfs.admin.ch